

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 FEVRIER 2010**

L'an deux mil dix, le 3 février, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire.

***ETAIENT PRESENTS:*** Mesdames MULLER, EL AMRANI, TEZENAS-STADNICKI, HIMEDA, WENDZINSKI, BREKIESZ, VIDAL, COCHET, GUILLON, GAMAIN.  
Messieurs HELLAL, RESSONS, HERBET, COLLET, COULON, CABADET, LECLERE, GUILLOTEAU, LIENNEL, GOMEZ, HEROUARD, SYLVESTRE, DHIEUX, GERARD, WALLERAND.

***ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :***

Madame WITTENHOVE (pouvoir à Madame HIMEDA).  
Madame JUCHNIEWICZ (pouvoir à Monsieur LIENNEL).

***ETAIENT EXCUSEES:*** Mesdames LEY-NGARDIGAL, LECLERT.

***SECRETAIRE DE SEANCE :*** Monsieur SYLVESTRE.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

Il informe que ce premier conseil municipal de l'année est essentiellement placé sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur SYLVESTRE, désigné à l'unanimité Secrétaire de séance, procède à l'appel.

Il est constaté que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2009 est adopté par 21 voix pour, 4 voix contre (Mesdames COCHET, GUILLON, Messieurs DHIEUX, GERARD) et 2 abstentions (Madame GAMAIN, Monsieur WALLERAND).

Monsieur DHIEUX remarque qu'aucune de ses interventions ne sont retranscrites dans le procès-verbal précédent.

Monsieur le Maire informe qu'il y a 2 points supplémentaires à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté par 25 voix pour et 2 voix contre (Madame GAMAIN, Monsieur WALLERAND).

Monsieur WALLERAND ajoute qu'il n'a pas reçu sa convocation pour le conseil municipal de ce jour dans les délais prévus par le règlement intérieur, et c'est pour cette raison qu'il vote « contre » l'ordre du jour de cette séance.

Monsieur le Maire répond que l'envoi de cette convocation a été faite par la Poste, et qu'il est surpris qu'il soit le seul à ne pas l'avoir reçue.

### 1) Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Monsieur RESSONS rappelle qu'après ce débat, il n'y aura pas de vote du conseil municipal, que celui-ci doit avoir lieu dans les 2 mois précédent le vote du budget primitif prévu le 2 avril 2010. Le fait marquant pour l'année 2010 est la réforme de la taxe professionnelle, celle-ci est supprimée, la création de la contribution économique territoriale composée de 2 parts distinctes : l'une assise sur la valeur ajoutée des entreprises (C.E.T.), l'autre assise sur les valeurs locatives financières (C.C.) cet effet aura lieu à partir de 2011. Par rapport à cette suppression de la taxe professionnelle, le parlement a prévu plusieurs « clauses de revoyure » courant 2010 qui permettront de faire une première analyse de la réforme, sachant que l'état a garanti en 2010 auprès de l'ensemble des collectivités les ressources à l'identique de 2009 donc il n'y aura pas d'évolution des ressources

2010	2011
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collectivités perçoivent l'équivalent de leurs ressources 2009</li> <li>- L'Etat gère le rôle de chambre de compensation relais T.P</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les collectivités perçoivent la C.E.T</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entreprises sont imposées à la C.E.T</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les entreprises sont imposées à la C.E.T</li> </ul>

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, celle-ci augmentera de 0,6% avec une inflation prévue de 1,2%, nous avons perçu en 2009, 921 340 € ce qui représente environ 15% de nos recettes de fonctionnement. Cette D.G.F est basée sur une population, celle qui sera prise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est 7 921 habitants. D'autre part, la loi de finances 2010 a fixé le coefficient de revalorisation des bases à 1,2% pour le foncier bâti et non bâti. Les experts disent que pour l'année 2010, nous aurons une évolution de la consommation d'environ 0,7%, une évolution de l'investissement industriel de 0,8%, et un maintien du taux de la B.C.E. (Banque Centrale Européenne) à 1% avec peut être une évolution de ce taux en fin d'année.

Les principaux objectifs 2010 en investissements :

☞ Concernant le domaine scolaire :

- Travaux à l'école Paul BERT (construction d'une cuisine et salle de restauration pour cantine, acquisition de matériel et mobilier de cantine).

☞ Concernant les équipements publics :

- Réfection des pierres des côtés nord et sud de l'hôtel de ville,
- Création de bureaux en rez-de-jardin de l'hôtel de ville,
- Mise en sécurité de l'hôtel de ville (paratonnerre et détection incendie),
- Banque d'accueil.

- ☞ Concernant l'eau potable :
  - Poursuite des changements des canalisations en plomb,
  - Poursuite du renouvellement des bouches et bornes d'incendie,
  - Renforcement du réseau de distribution sur les coteaux (RD 935).
- ☞ Concernant le domaine culturel :
  - Extension de la médiathèque pour le pôle jeunesse,
  - Acquisition de mobilier et matériel informatique pour la médiathèque,
  - Construction du mémorial de la déportation à la gare SNCF.
- ☞ Concernant le domaine sécurité :
  - Surbaissés de trottoirs,
  - Coussins berlinois.

Nous continuons à faire des travaux en régie par les services techniques à hauteur de 60 000€, globalement le DOB 2010 se situera aux environs de 2 M€ et pour les années à venir, nous partons sur une moyenne d'environ 1,5 M€ par an jusqu'en 2014.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement 2010/2014, nous vous rappelons les principaux travaux prévus pour 2010 :

- ☞ Construction d'une cantine à l'école Paul Bert (573 482 €),
- ☞ Aménagement des bureaux de l'hôtel de ville (170 000 €),
- ☞ Surbaissés de trottoirs (68 631 €),
- ☞ Coussins berlinois (37 108 €),
- ☞ Mobilier et informatique (50 000 €),
- ☞ TOTAL des dépenses (899 221 €) + les travaux en cours de la médiathèque et du mémorial (1,1 M €), nous serons donc à la hauteur de 2 M € de travaux pour 2010 avec une recette de subvention de 252 864 €.

Sur le tableau, nous pouvons voir tout le détail jusque 2014, ce tableau sera ajusté tous les ans par rapport aux besoins.

Le plan pluriannuel d'investissement 2009/2014 pour le territoire de MARGNY-Lès-Compiègne, ces travaux seront faits par l'A.R.C. :

- ☞ L'aire des gens du voyage,
- ☞ Quartier de la Prairie,
- ☞ Nouveau Pont,
- ☞ Aménagement du plateau I<sup>ère</sup> phase,
- ☞ Zone artisanale,
- ☞ Pôle formation,
- ☞ Pôle activité 6<sup>ème</sup> RHC,
- ☞ Pôle événementiel
- ☞ Lignes Haute Tension.

Pour un total de 23,30 M€, ce qui correspond au financement direct de l'agglomération, déduction faite des subventions, soit un total de 34 M€ de dépenses sur la commune de MARGNY-Lès-Compiègne pour les 5 années à venir.

Les principaux objectifs retenus dans le cadre du budget de fonctionnement 2010 :

Nous rappelons qu'une vingtaine de services sont à la disposition des Margnotins et que la priorité est de faire fonctionner l'intégralité de ces services, de continuer à avoir une qualité de service optimum, le

point très important est que nous avons renforcés la qualité de développement dans le cadre de la nouvelle DSP concernant l'activité enfance/jeunesse

NOUVELLE DSP LEO LAGRANGE			
	ENFANCE	JEUNESSE	TOTAL
Participation des usagers	57 162 €	9 570 €	66 732 €
Participation de la ville (~25 % d'augmentation/2009)	246 656 €	65 622 €	312 278 €
Aides Publiques			110 408 €
<b>Budget Total</b>	<b>383 968 €</b>	<b>105 450 €</b>	<b>489 418 €</b>

Les autres dépenses de fonctionnement :

- L'évolution des systèmes informatiques :
  - ☞ Mise en place du nouveau site WEB,
  - ☞ Changement des postes de travail (PC) dans certains services,
  - ☞ Changement du serveur et une évolution des postes de travail de la médiathèque, celle-ci va complètement bouleverser son type de fonctionnement au niveau informatique avec le centre régional Jeunesse, ce qui va occasionner un certain nombre de dépenses.
- La poursuite du remplacement du parc automobile.
- L'entretien de voirie par reprises de chaussée dans certaines rues, nous avons fait évoluer le budget de 50 000 € à 150 000 € par an.
- La continuation des travaux en régie par nos services techniques, notamment dans l'entretien de notre patrimoine (équipements sportifs, hôtel de ville), l'enveloppe est fixée à 60 000 €.
- Le renforcement de l'effectif médiathèque par la création d'un poste d'attaché.
- Le remplacement des départs en retraite.
- La titularisation d'un vacataire, nous avons pris l'engagement de titulariser au minimum un vacataire par an.
- Le renouvellement des 7 postes de CAE d'une durée d'un an.

Par rapport à cette présentation, nous espérons rester dans une évolution de la masse salariale de 3,60%.

- **Les frais de personnel :**
  - ☞ TOTAL 2009 : 3 166 191,26 €
  - ☞ TOTAL 2010 : 3 280 150,00 €

Cet ensemble représente aux alentours de 50% du budget de fonctionnement.

- **Les intérêts de la dette.**

L'exercice 2010 aura environ 314 000 € de charges d'intérêts, somme inférieure aux deux dernières années.

- **Les amortissements.**

Inscription au Budget 2010 d'un montant environ de 242 222 €.

- **La fiscalité :**

L'année 2010 restera celle d'une modération fiscale. Nous attendons toujours une réforme de la fiscalité locale qui passerait notamment par la modification de l'assiette des taxes locales.

Monsieur le Maire remercie Monsieur RESSONS pour cette présentation qui a l'avantage de balayer tous les investissements. Une commune sans investissements et sans perspectives est une commune qui régresse. « Investissement » veut dire « emploi » car le démarrage des Hauts de Margny, qui va entraîner des créations d'entreprises dès 2011, création de bureaux sur la tête de pont avec ~ 200 emplois.

Le quartier de la Prairie va être complété par des logements, des équipements de la petite enfance, en lien avec le pont.

Il ajoute que l'un des postes budgétaires le plus important en fonctionnement est la charge du personnel, qui évolue de façon correcte. Que nous sommes dans une spirale de désendettement mais aussi dans des nouvelles recettes qui seront générés par la valeur locative, par les nouvelles constructions de la tête de pont, et à partir de 2010, nous allons récupérer au sein de l'agglomération, les 70 hectares du 6<sup>ème</sup> RHC. Les premiers effets auront lieu en 2010, amplifié en 2011 et 2012.

Nous avons bien commencé l'année, car début janvier 2010, nous avons lancé l'appel d'offres pour la cantine Paul Bert, qui sera réalisée cette année. Nous devons et allons respecter nos engagements en termes de service à la population (D.S.P...)

Monsieur HERBET souhaite insister sur certains points concernant le social et les personnes âgées :

- ☞ Le dernier trimestre 2008 avait été très difficile au niveau des aides qui avaient été demandées par les bénéficiaires, on aurait pensé qu'il y aurait eu une inflation très forte en 2009, le conseil d'administration du C.C.A.S a dû « serrer les boulons » et a pu accorder des aides à plus d'une centaine de familles et pas autant que nous aurions pensés. Monsieur HERBET se dit inquiet car plus de 1 000 € d'aides ont été accordés en janvier, et s'aperçoit que la population nécessitant des aides augmente que ce soit au conseil général, à l'épicerie sociale et autres associations caritatives et se demande comment nous allons vivre l'année 2010, et que celle-ci sera difficile au niveau de la pauvreté.
- ☞ Monsieur HERBET informe qu'il y a eu plus de 670 demandes de logements en 2009 dont 211 demandes nouvelles. Il pense qu'il faudra construire des logements sociaux sur la commune car nous ne pouvons pas loger toutes ces personnes, et elles devront attendre des années avant d'avoir un logement.
- ☞ Concernant les personnes âgées : le portage des repas à domicile explose, plus de 10 000 repas ont été livrés en 2009, ce qui engendre des soucis de personnel (il faudrait recruter une personne en contrat aidé au C.C.A.S et remplacer une titulaire qui est parti en 2009 du foyer). Il ajoute qu'il y a une bonne collaboration avec le service culturel, plusieurs projets d'animations sont prévus au foyer pour 2010, notamment un atelier écriture autour de l'histoire de Margny.

Monsieur le maire ajoute que les départs seront remplacés, et que nous avons eu en début d'année un certain nombre d'arrêts maladie, que la difficulté pour la collectivité est de trouver du monde de suite pour les remplacements. Nous ne pouvons pas avoir un « réservoir » de vacataires en permanence car il faut aussi jongler sur le périscolaire, les sorties d'école, les cantines... nous allons essayer en 2010 d'avoir une réserve pour contribuer à ces manques inopinés, qui peuvent parfois freiner la qualité de service.

Madame TEZENAS-STADNICKI précise que l'Espace Petite Enfance Famille regroupe 4 structures : le multi-accueil, le C.I.D.F, Grandir Ensemble et la P.M.I, qui font un bilan ensemble une fois par an pour favoriser le travail en réseau car cet espace avait été créé avec cette idée là. Ces 4 structures ont décidé pour

2010 d'écrire un article en commun pour se présenter à la population et parler de leurs projets qu'elles élaborent ensemble, celui-ci sera dans le prochain Margnotin.

Concernant le multi-accueil, beaucoup de dossiers sont en attente, beaucoup de Margnotins qu'on ne peut pas satisfaire, le projet du multi-accueil sur la Prairie se justifie largement. Le multi-accueil est très dynamique au niveau des projets, un atelier cuisine a été mis en place, certains enfants sont allés dans une boulangerie pour participer à la fabrication du pain. Il y a aussi des projets autour de l'eau, de la musique, des projets avec la participation de la médiathèque. Nous voudrions mettre en place des soirées à thème (ex : sur le sommeil, l'alimentation, ...) avec l'intervention de la psychologue de la P.M.I.

Concernant le service enfance-jeunesse, la nouvelle D.S.P s'est mise en place, il y a eu l'installation du service jeunesse à la maison des Jeunes, qui a permis de redynamiser cette structure avec les associations présentes sur place. Nous avons aussi changé les méthodes de travail de l'animateur des 13-17 ans, de façon à délocaliser son action, toucher un autre public, car nous nous sommes rendu compte que les jeunes de la Prairie ne connaissaient pas la maison des Jeunes ; cette action porte ses fruits car il y a un public différent qui vient à la maison des Jeunes sur des actions, notamment celle de « Démocratie et Courage » qui s'est déroulée aux vacances de la Toussaint et de Noël. Les effectifs explosent, ce qui va causer un problème au niveau du périscolaire et du ALSH, nous avons dû délocaliser le groupe des 8-9 ans à l'école Ferdinand Buisson pour le mercredi car il y avait trop d'enfants à l'école Suzanne Lacore. Des parents n'ont pas voulu inscrire leur enfant car cela fait trop de monde pour des petits de 3 ans. Il y a un effectif important des 10-13 ans surtout pendant les vacances scolaires car l'accueil de loisirs n'est pas ouvert le mercredi, ceux-ci sont à l'école Ferdinand Buisson, et ils sont très contents d'avoir leur espace bien à eux, différent des petits.

Concernant le service enfance, le partenariat avec la maison de retraite « Les Jardins de Cybèle » continue, en particulier avec l'unité Alzheimer. Il y a aussi un partenariat avec une association Compiègnoise « un autre regard », celle-ci prend en charge des adolescents atteints de trisomie 21, une action s'est déroulée aux vacances de la Toussaint et de Noël, des adolescents de cette association sont venus sur l'accueil des 10-13 ans, cette action s'est bien passée et sera donc reconduite à chaque vacances. Il y a toujours un partenariat important avec différents services de la ville et la mise en place du périscolaire à l'école maternelle Edouard Herriot.

Concernant le Contrat Educatif Local, celui-ci est piloté par le service jeunesse, il prend de l'ampleur par rapport à 2009, les projets pour 2010 sont :

- ☞ Le carnaval qui aura lieu le 19 juin dans le cadre de la fête du jumelage, à laquelle participent plusieurs associations Margnotines, services municipaux, les enfants du périscolaire et de l'accueil de loisirs, ainsi que les représentants de parents,
- ☞ Une fresque à l'école Ferdinand Buisson, dans le nouveau préau, avec l'association « Tête de l'Art »,
- ☞ La visite du Parlement européen,
- ☞ Le train de l'amitié, ce sont les Margnotins qui vont aller à Berlin puis à Malbork,
- ☞ La semaine de la solidarité internationale avec le Niger,
- ☞ Une résidence d'illustration en collaboration avec la médiathèque,
- ☞ Du théâtre,
- ☞ La reconduction d'action comme le Hip Hop, un atelier socialisation autour de l'eau, un atelier de percussions,

Monsieur le Maire ajoute qu'anticiper sur les investissements est une chose, nous avons su implanter un multi-accueil sur le quartier de la Prairie, qui n'est pas une compétence de l'A.R.C, la construction de ce

multi-accueil va pouvoir répondre à la problématique de la petite enfance, il n'y a que 2 communes de l'A.R.C qui possèdent un multi-accueil et une crèche intercommunale. Il y aura aussi un Réseau d'Assistantes Maternelles, ce qui représente une nécessité sur la rive droite. Le point positif pour le secteur jeunesse est la réimplantation de la maison des Jeunes. La collaboration scolaire et périscolaire est efficace.

Madame GUILLON demande si la commune s'est engagée dans le développement durable comme l'A.R.C.

Monsieur le Maire répond que nous aurons l'occasion de revenir sur cette question, notamment lors de la réunion publique du 11 février 2010 sur le 3<sup>ème</sup> pont, il y aura toute la notion du développement durable, la récupération des eaux pluviales, les énergies renouvelables, l'élaboration des bâtiments H.Q.E (Haute Qualité Environnementale). Il y aura certainement sur le plateau de Margny, une présentation complète par un bureau d'étude sur la problématique et la récupération des eaux sur ces versants, le reboisement, ainsi que les pistes cyclables.

Madame COCHET remarque qu'il n'y a pas de construction concernant la petite enfance dans le plan pluriannuel d'investissement fait par l'A.R.C sur le territoire de Margny et demande si il y a quelque chose de prévu. Concernant le parc automobile, elle redemande à avoir une description totale du parc automobile. Concernant les frais du personnel, elle renouvelle sa demande pour avoir un bilan des états de service de chaque vacataire, elle remarque que le total des vacations pour l'année 2010 par rapport à 2009 a subi une augmentation d'environ 80%, elle souhaite donc obtenir des précisions sur ce point auquel elle s'était opposée auparavant.

Monsieur le Maire répond qu'un bilan des différentes interventions pour chaque vacation concernant les années 2009 et 2010 sera donné en commission. Il ajoute que notre politique est de remplacer les vacataires par des titulaires, à terme, nous souhaitons faire appel le moins possible à l'extérieur que ce soit dans les domaines scolaires, urbanisme...

Madame COCHET ajoute qu'elle regrette le fait de la diminution des aides alimentaires accordées en 2009 par rapport à 2008, elle demande si ces aides ont été accordées pour d'autres domaines (eau, électricité...). Elle se réjouit de savoir que l'établissement de l'analyse des besoins sociaux de la commune est en projet, car elle avait demandé celui-ci il y a plusieurs années, elle pense que l'année 2010 va être difficile, que la pauvreté va augmenter et qu'il est important de connaître les besoins de nos concitoyens.

Monsieur HERBET répond qu'au niveau des aides alimentaires, en 2009, le C.C.A.S et les assistantes sociales ont dirigé beaucoup de familles vers l'épicerie sociale car celle-ci est plus bénéfique : quand le C.C.A.S donne un ticket alimentaire de 50 €, ils ont 50 € de marchandise alors qu'à l'épicerie sociale, avec 5 €, ils ont 50 € de marchandise.

Monsieur LECLERE précise que le montant de l'allocation compensatrice, aujourd'hui, quel que soit la dénomination de l'impôt, ce montant n'est pas remis en cause en tant que tel.

Concernant l'extension de la médiathèque, Monsieur GERARD pense qu'il s'agit plus d'une opération foncière que d'une opération culturelle, que ce n'est pas un investissement à hauteur de 1 000 000€ dans le culturel mais sur une opération foncière.

Concernant la D.S.P, sur le tableau figure l'augmentation de la participation de la ville à hauteur de 25% sur 2009, Monsieur GERARD pense que celle-ci est liée à l'augmentation du nombre d'enfants

concernés, il demande si nous pouvons faire figurer dans un prochain document : l'augmentation de la participation de la ville par enfant, à savoir si celle-ci est en faveur de la commune ou non.

Monsieur le Maire précise que celle-ci est en faveur des familles.

Concernant la maquette du nouveau site web de la commune, le titre « une ville qui bouge ! », Monsieur GERARD demande si celui-ci sera animé.

Monsieur GERARD regrette que la commune continue à embaucher sur des contrats précaires, sachant que ceux-ci sont renouvelés donc cela signifie qu'il y a une pérennité de l'emploi, alors quel est l'intérêt de renouveler ces contrats en CAE plutôt qu'en CDI.

Monsieur GERARD demande à Monsieur le Maire ce que représente la modération fiscale.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'inflation.

Madame GAMAIN pense qu'il faudrait faire une réfection totale au lieu de l'entretien de la voirie par la reprise de chaussée dans certaines rues.

Monsieur le Maire lui fait remarquer qu'elle n'a jamais voté le budget, dont les investissements de voirie.

Madame GAMAIN répond qu'elle votera le budget quand celui-ci sera cohérent avec ses idées.

Madame COCHET redemande concernant le « pôle » Petite Enfance sur la Prairie, pourquoi celui-ci ne figure pas dans le tableau ?

Monsieur le Maire répond que cette question a été soumise dans le D.O.B y compris à l'A.R.C, il est dans le programme du quartier de la Prairie (budget aménagement de l'A.R.C). Il rappelle que tout ce qui sera lié à l'aménagement de la Prairie, il y aura le multi-accueil, une partie périscolaire et un centre de loisirs.

Monsieur DHIEUX est satisfait des tableaux qui ont été présentés par Monsieur RESSONS car il représente la réalité des chiffres, la réalité de la situation de Margny. Il ajoute que l'intervention de Monsieur HERBET était très intéressante car elle nous a ramené aux réalités concrètes de la ville, c'est-à-dire le fait qu'il y ait de la pauvreté ; et qu'actuellement il y a de la misère, de la souffrance, des licenciements, du chômage. Il ajoute qu'il faut s'attendre au pire pour l'année 2010, car si il n'y a plus d'entreprises, donc plus de taxe professionnelle même s'il y a des textes de lois qui prévoient de « rebattre les cartes » ; que le Président de la République a dit il y a quelques jours, que ce ne serait pas facile, que nous étions dans une période très difficile. Il fait remarquer à Monsieur le Maire que celui-ci à un optimisme débordant qui est en décalage avec les réalités concrètes que vivent les Margnotins.

Monsieur le Maire ajoute que dans ce débat d'orientation budgétaire qui prépare les budgets de 2010, la feuille de route en ce qui nous concerne en matière d'investissements dans nos choix, en tenant compte de la problématique qui pourrait surgir ici ou là, en sachant dans la plus grande transparence bien sur que ces tableaux d'investissements sont ce qu'ils sont et qu'ils peuvent évoluer dans le bon sens, ils peuvent aussi être glissés dans le temps en fonction des aléas budgétaires et des choix qui seront les nôtres.

Monsieur le Maire souhaite remercier le groupe majoritaire, car ce débat constructif que nous avons est la contribution des élus de ce groupe, il l'amène forcément à être optimiste, mais de dire que la feuille de



route est à notre portée, il pense qu'elle a été prouvée lors des années 2008, 2009 et 2010, et que nous sommes en phase de réaliser ce que nous avons programmé avec l'appui de l'agglomération, mais que le chemin peut être aussi chaotique.

Le conseil municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2010.

## 2) Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive

Monsieur RESSONS expose que le conseil municipal en date du 30 mars 2009 a contracté une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie, pour le financement des besoins ponctuels de la ville.

Vu que ce contrat arrive à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2010, il y a lieu de le renouveler dans les mêmes conditions :

Montant :	1 000 000 €
Durée :	1 an maximum
Taux d'intérêt applicable à un tirage :	EONIA + marge de 1,15%

(Selon le choix d'index réalisé par l'emprunteur à chaque demande de versement des fonds).

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts :	mensuelle civile, à terme échu
Frais de dossier :	néant
Commission d'engagement :	500 €
Commission de mouvement :	néant
Commission de non-utilisation :	néant

Les tirages seront effectués, selon la procédure du crédit d'office au crédit du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de règlement.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de la ligne de trésorerie.

Monsieur WALLERAND demande si nous avons utilisé la ligne de trésorerie en 2009, si oui combien ?

Monsieur RESSONS répond que nous utilisons cette ligne de trésorerie au niveau de DEXIA, notre ancien organisme bancaire, à hauteur de 300 000 €, avec un coût d'agios de 598,76 €, et également au niveau de la Caisse d'Epargne, qui avait le contrat précédent, à hauteur de 363,97 € de frais d'agios, ces éléments seront annexés au compte administratif comme l'impose la loi.

Monsieur le Maire rappelle que le budget de dépenses est de 10 M€, ce qui représente une infime intervention, cela permet aussi au pôle finances de bien honorer dans le cadre de l'urgence les factures pendant le moment où les entreprises ont connus des problèmes de trésorerie nous avons raccourcis les délais de paiement aux entreprises, ce qui est un choix prioritaire.

Monsieur DHIEUX demande quelle est la nécessité de demander 1 M € et de n'utiliser que 300 000 €. Il ajoute qu'autrefois la ligne budgétaire était de 500 000 €, il constate que ces 500 000 € ne sont pas utilisés, et demande pourquoi prendre 1 M € de réserve alors que 500 000 € suffisent. Il ajoute que ce n'est pas nécessaire d'immobiliser des réserves financières dont on ne se servira pas, qu'il ne peut pas souscrire à une telle démarche.

Monsieur LECLERE précise qu'il s'agit d'un droit de tirage, que ces 1 M € ont dû être ajustés par rapport à des projets d'investissement, et qu'au niveau de la trésorerie, il y a des sommes qui ne rentrent pas en compte (subventions...), alors qu'il faut payer les entreprises en temps réel.

Monsieur le Maire ajoute que c'est une diminution du délai de paiement pour les entreprises. Il ajoute que cette ligne de trésorerie n'est pas un emprunt, on l'utilise en fonction de ses besoins.

Monsieur RESSONS ajoute qu'il n'y a pas de but financier, cette autorisation à tirages, quel que soit le montant, nous n'avons pas de dépenses supplémentaires, que nous prenions 300 000 € ou 1 M €, nous avons un montant de 500 € de frais de dossier. Le budget global de la ville de 10 M € par an, et mensuellement, nous avons environ 600 000 € de dépenses de fonctionnement. Il y aussi les dépenses de travaux, cette mesure a été prise dans le cas où l'état aurait un problème de trésorerie, et qu'il ne pourrait pas nous verser les centimes et la D.G.F pendant un mois ou 2, en attendant la commune doit honorer les salaires, les factures et les dépenses, donc nous traitons une ligne de trésorerie pour palier à nos obligations de paiement.

Monsieur DHIEUX ajoute que nous pouvons prendre ce point d'une autre façon, nous avons fait une présentation budgétaire très optimisée, pour palier à toutes les éventualités, on multiplie par 2 notre ligne budgétaire.

Délibération adoptée par 21 voix pour, 2 voix contre (Madame GAMAIN, Monsieur WALLERAND) et 4 abstentions (Mesdames COCHET, GUILLON, Messieurs DHIEUX, GERARD) autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de la ligne de trésorerie.

### **3) Avenant à la convention pluriannuelle avec la DRAC**

Madame MULLER expose que dans le cadre du recrutement d'un cadre A pour le Centre Régional de Ressources en Albums Jeunesse, une convention a été signée avec la DRAC qui s'engage à soutenir financièrement le projet par une subvention sur 3 ans, couvrant 50% de la rémunération brute globale.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC la subvention au titre de l'année 2010 suivant le budget prévisionnel ci-joint à hauteur de 28 356,15 €.

Madame MULLER ajoute que ce n'est pas seulement un investissement, qu'il y a également un coût de fonctionnement.

Madame COCHET a déjà évoqué la question, la DRAC verse une subvention de 50% de la rémunération pendant 3 ans, mais que va-t-il se passer après ces 3 ans ?

Monsieur le Maire répond qu'après nous essayerons de renouveler le contrat avec la DRAC.

Délibération adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (Madame GAMAIN, Monsieur WALLERAND) autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC la subvention au titre de l'année 2010 suivant le budget prévisionnel ci-joint à hauteur de 28 356,15 €.

#### 4) Sorties pédagogiques des écoles du 1<sup>er</sup> semestre 2010

Madame EL AMRANI expose que plusieurs écoles nous ont fait part de leurs projets de sorties pédagogiques pour l'année 2010.

Ecole	Sorties	Participation de la ville pour le bus
Ecole Paul Bert	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Jeux Picard</li> <li>☞ Musée Vivenel</li> <li>☞ Château de Compiègne</li> <li>☞ Château de Chantilly</li> <li>☞ Château de Pierrefonds</li> <li>☞ Château de Versailles</li> <li>☞ Cité des Sciences (Paris)</li> <li>☞ Musée de la nacre (Méru)</li> </ul> <p><i>En attente de devis et réservation</i></p>	2 656 €
Ecole Ferdinand Buisson	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Musée Vivenel (110 élèves)</li> <li>☞ Samara (127 élèves)</li> <li>☞ Musée de la voiture (82 élèves)</li> <li>☞ Forêt de Compiègne (82 élèves)</li> <li>☞ Clairière de l'Armistice (45 élèves)</li> <li>☞ Mont Ganelon (27 élèves)</li> <li>☞ Château de Chantilly (28 élèves)</li> </ul>	3 045 €
Ecole Jules Ferry	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Coevres et Valsery (98 élèves)</li> </ul>	748 €
Ecole Suzanne Lacore Maternelle & primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Château de Versailles (41 élèves)</li> <li>☞ Musée de l'Air et de l'espace (70 élèves)</li> <li>☞ Aquarium Sea-life (73 élèves)</li> <li>☞ Forêt de Buicourt (73 élèves)</li> </ul>	3 857 €
Ecole maternelle Edouard Herriot	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Château de Chantilly (103 élèves)</li> </ul>	567,84 €

<p style="text-align: center;"><b>Ecole primaire Edouard Herriot</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Samara (63 élèves)</li> <li>☞ Mine de Lewarde (39 élèves)</li> <li>☞ Château de Pierrefonds (37 élèves)</li> <li>☞ Château de Compiègne (102 élèves)</li> </ul>	<p>2 237,14 €</p>
--	--	-------------------

Selon les voyages, les écoles maternelles et primaires sollicitent la ville pour prendre en charge les frais de transports.

En ce qui concerne ces voyages, ils seront financés par les crédits budgétaires inscrits dans le cadre de la délibération du 27 mars 2007. (Projet pédagogique avec sorties culturelles sur 1 journée).

Il est demandé au conseil municipal de prendre en charge les frais de transports pour les sorties pédagogiques du 1<sup>er</sup> semestre 2010 pour les écoles maternelles et élémentaires.

Monsieur GERARD revient sur l'intervention de Monsieur CABADET lors de la commission finances, que les sorties doivent avoir un rapport avec les objectifs de l'école qui sont inscrits dans le cadre tri-annuel de chaque école. Il demande quelles sont les bases pour choisir les sorties car il y en avait d'autres de proposées.

Monsieur le Maire répond que les équipes pédagogiques ont bien choisi les projets, que ce tableau reprend les grandes sorties et que celles-ci seront validées en commission scolaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 5) Convention « Les Francas »

Madame EL AMRANI expose que pour permettre à l'Association Départementale des Francas de l'Oise d'intervenir dans les différentes écoles de la ville de MARGNY-Lès-Compiègne pour l'année 2010, il convient de renouveler la convention de prestation de services.

La prestation porte sur **83** interventions :

☞ **68** séances et **30** ½ séances en animation théâtrale, animation musicale avec le studio-bus et en animation danse-expression corporelle.

L'ensemble de ces interventions s'élève à 9 915 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention et toutes les pièces s'y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 6) Reversement d'une subvention CEL à l'association « MING MEN »

Madame TEZENAS-STADNICKI expose que dans le cadre du Contrat Educatif Local 2009, une subvention de 150 € a été versé pour l'action « Bien-être énergétique chinois », exercé en milieu périscolaire de mai à juin 2009 par l'association « MING MEN ».

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à reverser cette somme à l'association.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 7) R.A.S.E.D

Madame EL AMRANI expose que considérant qu'il convient de doter le R.A.S.E.D de MARGNY-Lès-Compiègne de matériel destiné à la psychologie, aux tests, à la rééducatrice et de matériel divers.

Considérant que le coût total s'élève à 2 732 € pour l'année 2010.

Considérant que des élèves des différentes communes sont concernés par ce service de Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés et qu'il est souhaitable que chaque collectivité poursuive l'effort engagé les années antérieures et participe financièrement à l'achat de ce matériel pédagogique à hauteur de 1,58 € par enfant :

- ∞ 0,80 € pour la section de fonctionnement
- ∞ 0,78 € pour la section d'investissement.

Il est demandé au conseil municipal, de mandater aux collectivités concernées ci-après une participation financière de 1,58 € par enfant pour l'année civile 2010 :

Ecoles du secteur	Nombre d'enfants	Contribution 2009
Margny-Lès-Compiègne	723	1 142 €
Venette	290	458 €
Janville	48	76 €
Jonquières	54	85 €
Jaux	182	288 €
Rpi Coudun / Giraumont	120	190 €
Lachelle	62	98 €
Bienville	51	81 €
Clairoix	199	314 €
<b>Total</b>	<b>1729</b>	<b>2 732 €</b>

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2010, article 6067.  
Les recettes correspondantes sus visées seront imputées à l'article 7474.

Madame EL AMRANI ajoute que la commune de Villers Sur Coudun s'est retirée du R.A.S.E.D par rapport au changement de sectorisation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **8) Transferts de charges du stade des Hauts de Margny**

Monsieur RESSONS expose que comme la loi le prévoit, la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges au sein de laquelle notre commune est représentée, s'est réunie le 20 octobre 2009 aux fins d'examiner les coûts des dépenses transférées relatives aux équipements des terrains de football des Hauts de MARGNY-Lès-Compiègne.

Montants des charges transférées : 58 010 €/an.

Cette somme est constituée des charges de personnel et des charges à caractère général (eau, électricité, nettoyage, frais de téléphone, d'entretien, réfection des terrains).

Il est proposé, dans un souci de maintenir une gestion de proximité de ces terrains, de poursuivre le dispositif de gestion actuelle sans transfert de personnel, c'est-à-dire que le terrain reste sous la tutelle directe du maire de la commune en ce qui concerne son fonctionnement.

Il reviendra ainsi à l'A.R.C., via une contribution, une convention doit être signée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de rembourser cette somme de 58 010 €/an, (somme indexée annuellement). Ce montant reprend l'ensemble des charges décrites au paragraphe précédent comprenant le personnel et les autres charges qui seront réglées directement par la ville de MARGNY-Lès-Compiègne.

Il est demandé au conseil municipal, d'approuver ce transfert de charges.

Monsieur RESSONS ajoute que dans le cadre de la convention signée entre le propriétaire (l'A.R.C) et le bailleur (la ville de MARGNY-Lès-Compiègne), cette convention va préciser les principes de remboursement et d'utilisation. Le remboursement à la ville aura lieu de façon trimestrielle, et l'A.R.C retiendra sur la compensation 1/12<sup>ème</sup> tous les mois du montant de compensation qui sera dégrèvé à hauteur de 58 010 €/an. La commune restera maître des lieux, elle aura la jouissance sous forme de convention de céder cette installation à d'autres prestataires (EPIDE, équipe féminine de Compiègne...), cette installation tient compte des priorités du Club de football de Margny. Il sera nécessaire de faire un règlement de temps d'utilisation des terrains car si nous ne fixons pas des limites, celui-ci va être détérioré.

Monsieur le Maire précise que c'est l'un des premiers transferts, c'est une propriété, un investissement de l'A.R.C car le stade a été construit par celle-ci. Les éléments les plus importants dans ce transfert sont le coût de fonctionnement qui sera remboursé dans sa totalité par l'A.R.C, et tous les investissements nouveaux (vestiaires, sanitaires) qui seront pris en charge par l'A.R.C.

Monsieur DHIEUX pense que 58 010 € est inférieur au coût réel supporté par la ville, compte-tenu des moyens que nous mettons en œuvre pour entretenir ces espaces et ces équipements, il souhaite avoir le détail. Il ajoute que c'est une estimation 2009 pour une utilisation 2010, et que celle-ci pourrait être inférieure à la réalité.

Monsieur le Maire répond que ces chiffres sont pris dans le compte administratif, qu'ils ne sont pas inventés.

Monsieur LECLERE ajoute qu'il y a eu une Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges, et que celle-ci a dû éplucher la totalité des factures.

Monsieur le Maire précise que la C.L.E.T.C a trouvé notre dossier le plus juste et le plus clair en termes de chiffres.

Monsieur RESSONS rappelle que nous n'avons plus à supporter des coûts d'investissement. Dans les 58 010 €, nous avons la rémunération d'un agent de catégorie C, ce qui représente environ 25 000 € à l'année, et le reste pour des dépenses d'entretien.

Monsieur le Maire ajoute que dans l'évolution de ce stade, il va y avoir le besoin de vestiaires, des équipements... il faudra donc revoir la clause, car l'indexation est faite aujourd'hui, mais que le mécanisme des investissements et l'utilisation du stade par des autres communes qui pourraient être intéressées, amèneront à revoir le coût de fonctionnement.

Monsieur DHIEUX fait remarquer à Monsieur le Maire qu'il a fourni un éclairage particulier sur cette question qui avait l'objet d'un maigre exposé.

Monsieur le Maire rappelle que l'acte le plus important est le vote du budget, et que celui-ci n'est jamais voté par l'opposition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 9) Contrat d'entretien des espaces verts

Monsieur COULON expose que le contrat d'entretien des espaces verts signé avec la S.E.E.V arrive à son terme. Nous devons donc relancer une consultation afin de retenir une entreprise qui assurera ces entretiens à partir de février 2010.

Ce contrat concernera la tonte d'une surface de 79 027m<sup>2</sup>, la taille et le bêchage de certains espaces suivant un planning défini :

- ☞ Tonte des pelouses et taille avec ramassage et l'évacuation des déchets en décharge contrôlée du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre à raison d'un passage tous les 15 jours,
- ☞ Débroussaillage manuel à chaque passage.

Une consultation d'entreprise sera menée afin de signer un contrat sur une durée de 4 ans.

Le montant prévisionnel s'élève à 80 000 € TTC/an, chiffrage estimé sur 2009.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Madame GAMAIN demande où trouvons nous 79 027 m<sup>2</sup> car cela parait énorme.

Monsieur COULON précise que ces 79 027 m<sup>2</sup> sont repartis comme suit :

- ☞ Rue Louis Barthou ; 1 500 m<sup>2</sup>,
- ☞ Rue de Verdun ; 1 600 m<sup>2</sup>,
- ☞ Foyer Edith Piaf ; 1 000 m<sup>2</sup>,
- ☞ Square Concorde ; 700 m<sup>2</sup>,
- ☞ Chemin de Bienville ; 1 800 m<sup>2</sup>,
- ☞ Rue des Marteleys ; 4 000 m<sup>2</sup>,
- ☞ Quai de l'Ecluse ; 1 200 m<sup>2</sup>,
- ☞ Parking Poincaré ; 450 m<sup>2</sup>,
- ☞ Rues Molière et Pierre & Marie Curie ; 200 m<sup>2</sup>,
- ☞ Mairie ; 15 000 m<sup>2</sup>,
- ☞ Square Marcel Ballasse ; 400 m<sup>2</sup>,
- ☞ Impasse Octave Carpentier ; 500 m<sup>2</sup>,
- ☞ Ruelle de Coudun ; 800 m<sup>2</sup>,
- ☞ Rue de la Gare ; 200 m<sup>2</sup>,
- ☞ Rue Georges Clémenceau ; 1 717 m<sup>2</sup>,
- ☞ Impasse Alexandre Dumas ; 1 100 m<sup>2</sup>,
- ☞ Rue de la Vieille Montagne ; 1 420 m<sup>2</sup>,
- ☞ Rue Ferdinand Sarrazin ; 1 100 m<sup>2</sup>,
- ☞ Rues Lalouette et Aimé Dannel ; 340 m<sup>2</sup>,
- ☞ Haut de Margny & Marignan ; 17 000 m<sup>2</sup>,
- ☞ Rue de la République ; 200 m<sup>2</sup>,
- ☞ Allée des Roses de Picardie ; 3 500 m<sup>2</sup>,
- ☞ Avenue Raymond Poincaré ; 3 000 m<sup>2</sup>,
- ☞ Ruelle des Procureurs ; 700 m<sup>2</sup>,
- ☞ Les Vallées ; 10 000 m<sup>2</sup>,
- ☞ Rue Louis Gracin + squares : 2 200 m<sup>2</sup>,
- ☞ CD 935 ; 4 000 m<sup>2</sup>,
- ☞ Cimetière ; 2 800 m<sup>2</sup>,
- ☞ Médiathèque ; 600 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire ajoute que cela prouve qu'il y a beaucoup d'espaces verts dans la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **10) Tarifs 2010 pour le multi-accueil**

Madame TEZENAS-STADNICKI expose que vu le décret n°87-654 du 11 août 1987,

Vu la délibération en date du 3 février 2010,



Vu le barème de la Caisse des Allocations Familiales,

Taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%
Barème plancher 580€ mensuel	0,34 €	0,29 €	0,23 €	0,17 €
Barème plafond 4 475€ mensuel	2,68 €	2,24 €	1,79 €	1,34 €

Un supplément de 40 centimes d'€ de l'heure sera demandé aux familles extérieures à la commune et dont l'enfant fréquente l'accueil occasionnel. Ce tarif sera révisable annuellement.

Pour la participation des parents dépendants des régimes spéciaux non conventionnés, le tarif horaire sera de (4,13 €). Ce tarif sera révisable annuellement.

Il est demandé au conseil municipal, d'approuver les tarifs 2010 du multi-accueil.

Monsieur DHIEUX demande en fonction de quel paramètre sont appliqués les barèmes. Il souhaiterait que tous les enfants et que toutes les familles de Margny soient traités avec la même équité, que les barèmes soient appliqués sur la base du revenus net.

Délibération adoptée par 25 voix pour et 2 voix contre (Madame COCHET, Monsieur DHIEUX) les tarifs 2010 du multi-accueil.

## **II) Versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour les sinistrés d'HAÏTI**

Madame BREKIESZ expose qu'un tremblement de terre est survenu le 12 janvier 2010 à 16 heures 53 minutes, heure locale, à Port-au-Prince, capitale d'Haïti.

Ce tremblement de terre a causé de nombreuses victimes, 170 000 morts, et 132 rescapés ont été extraits des décombres par les équipes de secouristes venues du monde entier.

Vu le nombre considérable de victimes et les dégâts matériels occasionnés par l'ampleur de cette catastrophe, la commune de MARGNY-Lès-Compiègne a décidé de s'associer à l'élan de solidarité nationale, mis en œuvre à cette occasion, en versant la somme de 1 500 € sur le compte de la Fondation de France au profit des sinistrés.

Fondation de France – Solidarité Haïti  
40 avenue Hoche  
75008 PARIS

Titulaire du compte : FDF  
Banque : Caisse des Dépôts et Consignation / PARIS

Code banque : 40031  
Code guichet : 00001  
N° compte : 000100222L  
Clé RIB : 76

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **I2) Désaffectation d'un logement à l'école Paul Bert**

Monsieur RESSONS expose que par délibération en date du 27 septembre 2007, le conseil municipal a décidé d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux E.P.C.I sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

Le logement situé dans l'école Paul Bert au 479, rue de la République, anciennement occupé par un professeur des écoles transféré à l'école Edouard Herriot, est concerné par cette mesure.

Aussi, ledit logement ayant été rattaché depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004 aux locaux scolaires, il est demandé au conseil municipal de décider de régulariser la situation auprès des services fiscaux en déclarant la désaffectation du local.

Monsieur le Maire ajoute que dans la réhabilitation de l'école Paul Bert, dans la 2<sup>ème</sup> tranche, il y a des appartements de fonction qui restent assujettis et physiquement dans les écoles.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.

Le Maire,

**Bernard HELLAL**